

0342580V  
ACADEMIE DE MONTPELLIER  
COLLEGE DE MARAUSSAN  
60 RUE ALPHONSE JEANJEAN  
34370 MARAUSSAN  
Tel :

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 4  
Numéro d'enregistrement : 33  
Année scolaire : 2025-2026  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 27/03/2026

Réuni le : 07/04/2026

Sous la présidence de : Yoann Guichet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2025 comme suit :**

Sur un compte de réserve unique

Avec subdivision

Compte 10681 : 25324.76

Compte 10687 : 1659.26

Compte :

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0